

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002541 / 52082705
Perfect S.A., 1163 Etoy
Rotatives, machines à imprimer, assemblage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 6 F
01.07.2013–30.06.2016 (Renouvellement)
- 14-001750 / 86972400
Arge SiSto N8 Ghüebalm- & Giessbachtunnel, 1950 Sion
Construction de deux tunnels sécurité au Chüebalm et Giessbachtunnel à la N8
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
90 H
12.05.2014–11.05.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-001754 / 52030377
ETA SA Fourniturenfertigung Mecaline Werk 15, 2740 Moutier
Production pièces d'horlogerie: Secteur «Décor HDG - Secteur C»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 4 F
23.06.2014–30.06.2016 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-000644 / 40592916
Bureau d'ingénieurs civils Mauler SA, 2000 Neuchâtel
Travaux de surveillance et de contrôle de la transformation du tronçon autoroutier
N5 St-Blaise - Cornaux
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.04.2013–31.03.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-001735 / 88784954
Comadur SA, 2400 Le Locle
Division Céramiques: usinage-polissage-lavage, pressage, injection, plasma,
traitement thermique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H, 20 F
13.06.2014–12.06.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-001787 / 54803966
SKYGUIDE, SA pour les Services de la Navigation Aérienne civils et militaires,
1215 Genève 15 Aéroport
Simulateur : formation et perfectionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
20 H, 10 F
01.06.2014–31.05.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 14-001734 / 88785015
Comadur SA, 2416 Les Brenets
Déposition sous vide / Traitements Thermique / Traitements Plasma / Usinage
Céramique / Polissage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 10 F
13.06.2014–12.06.2017 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 14-001756 / 83586541
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
Secteur E : «Assemblage T0 / T1 / T2»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H, 75 F
01.07.2014–31.05.2017 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 juillet 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail